

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

(Annexe au Registre des Délibérations)

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de madame Claudia GONCALVES, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

POUR : **26 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
7 NOVEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 novembre 2019.

POUR : **26 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-01**SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES RENFORCES (PERR) DES QUATRE CONTRATS DE VILLE DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à signer le protocole d'engagements réciproques renforcés et les avenants et pièces administratives s'y rapportant.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus larges pour des actions s'y référant,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **26 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-02**CENTRE DE VACANCES DE LA BARRE-DE-MONTS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention d'occupation temporaire entre l'ONF et la commune pour une durée de 17 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2036,

AUTORISE le Maire à la signer,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-03**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n°1-2019 du budget principal de la Ville, équilibrée en dépenses et en recettes, à hauteur de 240 271,00 € en section de fonctionnement et de 1 853 654,61 € en section d'investissement :

POUR : **28 Majorité Municipale**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-04**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1-2019 du budget annexe du SSIAD, équilibrée en dépenses et en recettes en sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
II	Dépenses afférentes au personnel	641	Rémunération du personnel	- 62 337,72
III	Dépenses afférentes à la structure	6588	Charges diverses de gestion courante	10,00
III	Dépenses afférentes à la structure	6811	Dotations aux amortissements	297,72
			Total des dépenses d'exploitation	- 62 030,00

G R	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
I	Produits de la tarification	73111 2	Dotation de fonctionnement ARS	- 63 470,00
III	Produits financiers	775	Produits des cessions	1 440,00
			Total des recettes d'exploitation	- 62 030,00

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
21	Acquisition d'éléments de l'actif	2188	Autres immobilisations	195 465,25
			Total des dépenses d'investissement	195 465,25

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
001	Résultats antérieurs	001	Excédents d'investissement 2018	195 167,53
28	Dotations	2813	Amortissements des constructions	297,72
			Total des recettes d'investissement	195 465,25

POUR : **28 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-05**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019 DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1-2019 du budget annexe du CSAPA, équilibrée en dépenses et en recettes en sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
II	Dépenses afférentes au personnel	64111	Rémunération du personnel	- 50 645,23
III	Dépenses afférentes à la structure	6588	Charges diverses de gestion courante	10,00
III	Dépenses afférentes à la structure	6811	Dotations aux amortissements	635,23
			Total des dépenses d'exploitation	- 50 000,00

G R	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
I	Produits de la tarification	7318	Dotation de fonctionnement ARS	- 50 000,00
			Total des recettes d'exploitation	- 50 000,00

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
21	Acquisition d'éléments de l'actif	2188	Autres immobilisations	9 250,00
			Total des dépenses d'investissement	9 250,00

GR	Libellé du groupe	Article	Libellé de l'article	DM
001	Résultats antérieurs	001	Excédents d'investissement 2018	8 614,77
28	Dotations	28188	Autres amortissements	635,23
			Total des recettes d'investissement	9 250,00

POUR : **28 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-06**ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1-2019 DU BUDGET DU DEUX
PIECES CUISINE (2PC)**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 1-2019 du budget annexe du Deux Pièces cuisine, équilibrée en dépenses et en recettes d'exploitation comme suit :

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	DM
011	Charges à caractère général	6225	Indemnités aux comptables et régisseurs	550,00
011	Charges à caractère général	604	Achat d'études	- 30 000,00
011	Charges à caractère général	6287	Remboursement de frais	- 18 020,00
012	Charges de personnel	6411	Rémunération du personnel	12 000,00
012	Charges de personnel	6451	Cotisations URSSAF	1 460,00
65	Autres charges de gestion courante	6588	Retenues à la source	10,00
			Total des dépenses d'exploitation	- 34 000,00

Chapitre	Libellé du chapitre	Article	Libellé de l'article	DM
74	Subventions	74	Subvention de la DRAC 2019	- 34 000,00
			Total des recettes d'exploitation	- 34 000,00

POUR : **28 Majorité Municipale**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,
2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-07**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SECTION INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la Ville 2020 à hauteur de 13.425.000 euros, selon la ventilation précisée ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-08**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SUBVENTION D'EQUILIBRE 2020 DU BUDGET DU CCAS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avance de subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville au budget du Centre communal d'action sociale (CCAS) à hauteur de 189.900 euros pour couvrir les besoins du premier trimestre 2020.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-09**OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL – EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal,

Sans participation au vote de mesdames HAMA et PEPE et messieurs KAMATE, RUBIO et DI CIACCO, compte tenu de leur qualité de membres du conseil d'administration de cette association

APPROUVE l'octroi à l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 58 864 euros,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention afférente,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-10**ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations concernées, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2020, une avance de subvention de :

- 14 750 € à l'association BMS Basket,
- 75 000 € à l'association BMS Football,
- 35 000 € à l'association BMS Gymnastique,
- 4 850 € à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
- 21 000 € à l'association BMS Handball,
- 8 000 € à l'association BMS Rugby,
- 21 000 € à l'association BMS Tennis,
- 45 000 € à l'association ESBM Judo.

AUTORISE monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions triennales qui permettra le versement des subventions;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et articles budgétaire correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

ABSTENTION : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-11**CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE LIE A UN DIFFEREND AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (SII) AU TITRE DE LA CONTRIBUTION 2019**

Le Conseil Municipal,

DECIDE de constituer une provision de 424.735 euros, dans l'attente d'une décision sur le versement de la cotisation 2019 de la Ville au Syndicat mixte des systèmes d'information (SII).

POUR : **28 Majorité Municipale,**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »,**

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-12**LE PLIE DU BLANC-MESNIL : APPROBATION DE L'AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LE PLIE 2020-2021**

Le Conseil Municipal,

Sans participation au vote de mesdames HAMA et PEPE et messieurs KAMATE, RUBIO et DI CIACCO, compte tenu de leur qualité de membres du conseil d'administration de cette association

APPROUVE le projet d'avenant au protocole le PLIE 2020-2021 ;

AUTORISE M. le Maire à le signer ;

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-13**FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (FIA) 2019**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant global de 5 000 €,

Association/Habitant	Intitulé du projet	Lieu	Somme attribuée
Association : Conseil Citoyen	Animation et communication	Tous les quartiers	2000 €
Association : Blanc-Mesnil sport Basket	Insertion et accompagnement vers l'autonomie par l'animation	Tous les quartiers	3000 €

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-14**FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH) 2019**

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à chaque groupe d'habitants, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 6 735 € comme suit :

Association/Habitant	Axes du FPH	Intitulé du projet	Lieu	Somme attribuée
Mme Charles	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas solidaire	Maison pour Tous des Tilleuls	595 €
Mme Poinloup	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Tricot pour tous	Maison pour Tous Jean Jaurès	595 €
M. Mimouni	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas de remerciements	Gymnase Jacques Decour	485 €
Mme Loukah	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Goûter de Noël	Espace 4 et Maison pour Tous Jean Jaurès	595 €
Mme Kozan	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Atelier couture	Maison pour Tous Jean Jaurès	595 €
Mme Magassa	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Repas de fin d'année	Quartier Casanova	595 €
M. Fofana	Solidarité de voisinage (charte de bon voisinage)	Aide à la réinsertion professionnelle	Espace 4	595 €
Mme Tahri	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Animation secteur sud et repas	Maison pour Tous Jean Jaurès	595 €
M. Sirzum	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Découverte de la culture congolaise	Préau Jules Guesde	595 €
Mme Elfatmi	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Noël pour tous	Maison pour tous des Tilleuls	595 €
M. Amalathas	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Spectacle de fin d'année	Préau Jean Jaurès	595 €
Mme Ben Yahia	festivité, convivialité, échange, culture et lien social	Mobilisation des habitants pour leur quartier	Maison pour Tous Chemin Notre Dame	300 €

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-15**PRE : CONVENTION DE REVERSEMENT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL**

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention de reversement;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondant

POUR : 28 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »

ABSTENTION : 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-16**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA VILLE - ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques de la Ville du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 10 678,95 € au titre de l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

POUR : 28 Majorité Municipale, 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »

CONTRE : 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine, M. Barrès

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-17**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DU CSAPA - ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques au titre du CSAPA du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 179,42 € au titre de l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

POUR : **28 Majorité Municipale, 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine, M. Barrès**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-18**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DU DEUX PIECES CUISINE - ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques au titre du Deux Pièces Cuisine du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 281,32 € au titre de l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

POUR : **28 Majorité Municipale, 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine, M. Barrès**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-19**ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL
DES FINANCES PUBLIQUES AU TITRE DU SSIAD - ANNEE 2019**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques au titre du SSIAD du Blanc-Mesnil dont le montant brut s'élève à 275,47 € au titre de l'année 2019 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

POUR : **28 Majorité Municipale, 8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine, M. Barrès**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-20**ACQUISITION DE LA PARCELLE AW 1010 SISE 111, AVENUE HENRI BARBUSSE AUPRES DES AYANTS DROITS DE MADAME YVETTE HUTIN – MENNECIER**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la ville du bien cadastré AW 1010 sis 111, avenue Henri Barbusse, d'une surface d'environ 403 m² appartenant aux ayants-droits de madame Yvette HUTIN-MENECCIER pour un montant de 270 000 € augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de la Ville en tant qu'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ou tout acte afférent à cette acquisition,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale,**

ABSTENTION : **8 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

CONTRE : **2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine, M. Gay**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-21**ACQUISITION DES LOTS 5, 8, 14 ET 17 DE LA COPROPRIETE SISE 12, RUE PAUL LEGARROIS, PARCELLE CADASTREE AV N°830, APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME SHANTHIRASEGARAM PIRATHEEPAN**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'acquisition par la Ville du Blanc-Mesnil des lots n°5, 8, 14 et 17 de la copropriété sise 12, rue Paul Legarrois, parcelle cadastrée AV n°830, lots 5 et 17 réunis pour former un logement d'une surface de 43,70 m² environ au 1er étage, bâtiment A, appartenant à madame et monsieur SHANTHIRASEGARAM PIRATHEEPAN, pour un montant de 160 000 € (cent soixante mille euros) net vendeur, les frais de notaire restant à la charge de la Ville.

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale, 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine,**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-22**CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AW N°663p SISE 15, RUE LEO DELIBES A MONSIEUR GERARD TANG**

Le Conseil Municipal,

APPROUVER la cession par la Ville du Blanc-Mesnil d'une partie de la parcelle cadastrée section AW n°663p d'une surface de 61 m² se situant au niveau du 15 rue Léo Délibes, à monsieur GERARD TANG, pour un montant de 34 515 € (trente quatre mille cinq cent quinze euros) prix net vendeur hors taxes, les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur.

INDIQUE que la recette liée sera inscrite aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-23

ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

ARRETE la longueur de la voirie communale à 90,634 km,

SOLLICITE son inscription auprès de la Préfecture pour l'actualisation de la Dotation Globale de Fonctionnement,

UNANIMITE

La délibération est adoptée

DELIBERATION N°2019-12-24**CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE MASSENET ET PLACE MOZART**

Le Conseil Municipal,

SANS que M. le Maire et M. Ranquet ne prennent part au vote,

APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire à intervenir entre la ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique, de communications électroniques et d'éclairage public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que la convention financière, administrative et technique à venir si les montants qui y seront indiqués sont inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie dans la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire et s'ils sont inscrits au budget.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : 26 Majorité Municipale, 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur »

Refus de vote du groupe « Vert et Ouvert » et de M. Drine

La délibération est adoptée

DELIBERATION N°2019-12-25**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL
AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR
LES FONCTIONS DE RESPONSABLE DU POLE GRAPHISME.**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché à temps complet pour occuper les fonctions de responsable du pôle graphisme,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale,**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine,**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-26**RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL
AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR
LES FONCTIONS DE CHARGE D'ETUDES URBAINES**

Le Conseil Municipal,

PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché à temps complet pour occuper les fonctions de chargé d'études urbaines ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale,**

CONTRE : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et
Ouvert », M. Drine,**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-27**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE La modification du tableau des effectifs :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière Sportive				
Educateurs des APS	Educateur des APS à TNC 8.5/35ème	0	+2	2
Filière Culturelle				
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à TNC 5/20ème	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à TNC 9.5/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 1 ^{ère} classe à TNC 3/20ème	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à TNC 7/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à TNC 16/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à temps complet	1	+1	2
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à TNC 4.75/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe à TNC 9.75/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 10.50/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 8.50/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 9/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 11.75/20ème	0	+1	1

Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 16/20ème	0	+1	1
Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 15.50/20ème	0	+1	1

DIT que, les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

POUR : **28 Majorité Municipale,**

ABSTENTION : **9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert »,
M. Drine,**

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-28**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ADGCL 93**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 200 € à l'Association des Directeurs Généraux des Collectivités Locales et des Établissements Publics en Seine-Saint-Denis (ADGCL93) ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants ;

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-29**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le versement de ces subventions aux établissements scolaires du second degré au titre de l'année scolaire 2019/2020, comme suit ;

- Collège Descartes 1 850 €
- Collège de Romilly 1 500 €
- Collège Mandela 1 500 €
- Collège Cotton 1 850 €
- Collège Cachin 1 850 €
- Lycée Mozart 1 850 €
- Lycée Moulin 1 850 €
- Lycée Briand 1 500 €

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-30**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE MOZART
POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE A LONDRES**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Mozart pour un montant de 1 500 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-31**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE NELSON MANDELA POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT ACADEMIQUE DE CHANT CHORAL**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une subvention au collège Nelson MANDELA pour un montant de 500 € pour l'organisation d'un concert le 9 juin 2020,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-32**AVIS SUR UNE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE
DETAIL ACCORDEE PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants sur décision du maire prise par arrêté municipal :

- Dimanche 12 janvier 2020
- Dimanche 19 janvier 2020
- Dimanche 28 juin 2020
- Dimanche 5 juillet 2020
- Dimanche 30 août 2020
- Dimanche 6 septembre 2020
- Dimanche 13 septembre 2020
- Dimanche 29 novembre 2020
- Dimanche 6 décembre 2020
- Dimanche 13 décembre 2020
- Dimanche 20 décembre 2020
- Dimanche 27 décembre 2020

POUR : 28 Majorité Municipale,

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine,

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-33**AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS BUCCO-DENTAIRE 2019 ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 6 194,00 € TTC ;

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention pour un montant de 6 194 €,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-34**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITE 93 DE LA LIGUE
CONTRE LE CANCER ET LA VILLE DU BLANC-MESNIL**

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le partenariat entre le comité départemental de la Ligue contre le Cancer et la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

UNANIMITE

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-35**REGIE DE RECETTES RELATIVE A L'ENCAISSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX CENTRES DE VACANCES - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Le Conseil Municipal,

N'ACCORDE PAS de remise gracieuse à Monsieur Olivier POUPON concernant le déficit constaté dans sa régie pour un montant de 50 Euros,

DIT que les crédits budgétaires nécessaires sont inscrits aux chapitre et article correspondants,

POUR : 28 Majorité Municipale,

CONTRE : 9 Groupe « Blanc-Mesnil au cœur », 2 Groupe « Vert et Ouvert », M. Drine,

La délibération est adoptée.

DELIBERATION N°2019-12-36**RAPPORT D'ACTIVITES DU SIGEIF – ANNEE 2018**

Le Conseil Municipal,

PREND acte, conformément à l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales, du rapport d'activités établi par le SIGEIF (Syndicat Intercommunal de Gaz et de l'Electricité en Ile-de-France) au titre de l'année 2018.